

Direction des Affaires Culturelles

2019 DAC 311 Budget participatif : Mise en œuvre du projet Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle. Subvention (5.226 euros) et convention avec l'association Esquisses (18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'attribuer une subvention de d'investissement à l'association Esquisses.

L'association *Esquisses* a pour objectif de créer des espaces de partage et de libre expression qui permettent de tisser un lien de confiance avec et entre les habitants des quartiers dans lesquels l'association intervient. Esquisses est une initiation à l'art, une invitation à dépasser les préjugés et à rompre les barrières en s'exprimant librement. Cette envie se traduit à travers des ateliers artistiques ouverts à tout public. L'association Esquisses intervient principalement dans le quartier de la Goutte d'Or. Elle a mené divers projets en lien avec les acteurs locaux tels que l'installation d'alebrijes colorés square Léon, un projet participatif de mise en peinture du Gardien de la Goutte d'Or de l'Echomusée - Goutte d'Or ou encore Déco en Or, projet artistique pour décorer le quartier dans le cadre de la manifestation *Goutte d'Or en fête*, en partenariat avec Paris Habitat.

L'association Esquisses est porteuse du projet lauréat de l'édition 2018 du budget participatif du 18e arrondissement, sous l'intitulé « Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle », qui a pour objectif d'embellir et de colorer ces quartiers. L'association propose de réaliser une fresque participative sur le mur du local attenant à la bibliothèque Goutte d'Or, côté boulevard de la Chapelle. Cette opération aura lieu lors de la Fête des Vendanges, qui aura cette année pour thème la couleur.

Les habitants sont partie prenante du projet dès sa conception jusqu'à sa réalisation et son inauguration. L'association *Esquisses* mettra ainsi en place des ateliers participatifs gratuits et ouverts à tous pour réaliser cette fresque avec les habitants du quartier.

Afin de permettre à l'association Esquisses de réaliser cette fresque participative, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5.226 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet, qui en fixe les conditions de versement.

La Maire de Paris

2019 DAC 311 Budget participatif : Mise en œuvre du projet Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle. Subvention (5.226 euros) et convention avec l'association Esquisses (18e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Esquisses une convention de 6 mois relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame La Maire lui propose d'attribuer une subvention d'investissement à l'association Esquisses ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 2e Commission et par Mme Pauline Veron au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Esquisses (18e).

Article 2. Une subvention d'investissement de 5.226 euros TTC est attribuée en 2019 à l'association *Esquisses*, 1 rue Vincent Compoint Bordachar 75018 PARIS. 2019_09438 ; 191362.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.226 euros TTC, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2019 et suivants.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2019 DAC 684 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires du 18^e arrondissement (quartiers Goutte d'Or – Chapelle Evangile)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à quatre associations présentant des projets au titre de l'année 2019 dans les quartiers Goutte d'Or et Chapelle Evangile dans le 18^e arrondissement.

Les 4 associations concernées sont les suivantes :

- Créée en 2002, l'association L'Intestine vise à promouvoir les arts vivants par le biais de la production et de la diffusion de spectacles, la recherche autour de formes nouvelles d'expressions artistiques et leur transmission auprès de différents publics.

En 2019, l'association poursuit l'action « Permanences chorégraphiques Porte de la Chapelle », qui vise à faire découvrir l'art chorégraphique à des habitants de ce quartier, éloignés des circuits culturels. L'action a pour but d'engager les habitants dans un processus de création concret et fédérateur. Ils seront pour cela accompagnés par un chorégraphe, une chercheuse urbaniste éco-sociologue et des collaborations invitées. Le projet se déroule en plusieurs volets. Le volet « pratiques » se décline en cinq ateliers autour de la danse organisés dans différents endroits du quartier et qui permettront à 60 participants de s'initier aux outils de la danse contemporaine et d'en découvrir les potentiels d'expression personnelle. Le volet « Table chorégraphique nomade » propose un atelier ouvert à tous dans l'espace public.

Enfin, l'association développe une nouvelle pratique de « danse parlée », chez l'habitant, qui sensibilise et familiarise de manière humoristique et musicale à la pratique de la danse contemporaine.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association L'Intestine une subvention de 2.500 euros.

-Créée en 1998, l'association Les Serruriers Magiques a pour objectif principal de permettre aux jeunes de développer et de promouvoir des projets artistiques et de les rendre acteurs de ces projets.

Depuis plusieurs années, l'association mène l'action « Des ailes pour le dire », qui propose des activités d'expression artistique dans le quartier de Château Rouge. Son objectif est de développer la sensibilité artistique des enfants et leurs capacités d'expression par différentes pratiques (écriture, chant, danse, théâtre), par le biais d'une comédie musicale qu'ils réalisent eux-mêmes. Ce projet est organisé en plusieurs temps : des ateliers d'écriture, des ateliers de chant, de danse et de théâtre d'1 h 30 par semaine en dehors du temps scolaire ainsi que le mercredi après-midi et/ou le samedi après-midi. Ces ateliers donnent lieu à des représentations publiques du spectacle qui aura été créé par les jeunes puis à la réalisation et à la diffusion d'un DVD des captations réalisées à ces occasions. Les enfants participants animent en partie le site Internet de l'association, où des extraits des spectacles sont mis en ligne.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association Les Serruriers Magiques une subvention de 1.500 euros.

-Créée en 2012, l'association Ma Goutte d'Or vise à créer du lien social entre les habitants de la Goutte d'Or à travers des ateliers multimédias et des documentaires audiovisuels valorisant leur parole.

En 2019, l'association poursuit le projet « Raconte-moi ton histoire ». Ce dernier s'inscrit dans la continuité du projet débuté en 2013, rue d'Oran, au cours duquel les enfants de l'école ont interviewé leurs parents et grands-parents sur leur histoire personnelle puis réalisé un film mettant en lumière la richesse de cette mémoire. En 2019, le projet concerne une quinzaine d'enfants de l'école primaire de la rue d'Oran et une vingtaine de parents et grands-parents. Une quinzaine de sessions d'ateliers sont organisés hors temps scolaire sur l'année 2018-2019. Ces séances sont encadrées par trois intervenants (une plasticienne, un photographe, une journaliste-documentariste) qui initient les enfants aux techniques de l'interview et du reportage. Une salle de classe est mise à disposition pour enregistrer et projeter les travaux des enfants. Chaque projection est suivie d'une rencontre avec les jeunes, leurs familles et les habitants. Cette action se déroule en partenariat avec l'association Les Serruriers magiques citée ci-dessus.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association Ma goutte d'Or une subvention de 2.000 euros

-L'association Les Titis de la Butte d'Or, créée en 2016, a pour objectif de proposer une programmation artistique gratuite aux habitants des quartiers populaires. L'association organise des événements et des animations culturelles, éducatives, sportives et ludiques principalement à destination des enfants de 0 à 3 ans dans les parcs, jardins et lieux de vie du 18^{ème} arrondissement. Ces spectacles destinés à un public très jeune n'ont peu ou pas de parole, permettant de cibler également des parents ne parlant pas forcément le français.

Née du constat fait par des parents du besoin de renforcer l'offre culturelle pour la petite enfance, était quasi inexistante sur le territoire parisien, l'association a mis en place le « Ptit festival de la Butte d'or ». Le festival propose une programmation de sept compagnies, par le biais de quatorze représentations, offrant une première expérience de spectacle vivant de qualité à des enfants de la naissance à 3 ans.

Pour cette programmation, je vous propose d'attribuer à l'association Les Titis de la Butte d'Or une subvention de 2.000 euros.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces projets pour le public parisien, je vous propose d'attribuer à ces quatre associations des subventions distinctes d'un montant total de 8.000 euros pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Goutte d'Or - Chapelle-Evangile dans le 18^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DAC 684 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (18e) de la Politique de la Ville (quartiers Goutte d'Or – Chapelle Evangile)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations L'Intestine, Les Serruriers Magiques, Ma Goutte d'Or et Les Titis de la butte d'Or, pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Goutte d'Or/Chapelle – Evangile du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 2e commission et Mme Colombe Brossel au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'Intestine, 50, rue Doudeauville 75018 Paris, pour le projet Permanences chorégraphiques Porte de la Chapelle. 185529 ; 2019_06826

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Les Serruriers Magiques, 102 rue Clignancourt 75018 Paris, pour le projet Des ailes pour le dire. 11327 ; 2019_06530;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Ma Goutte d'Or, 2 allée d'Andrézieux 75018 Paris, pour le projet Raconte-moi ton histoire. 121202 ; 2019_06986;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Les Titis de la butte d'Or, 51 rue Clignancourt pour la programmation de spectacles pour la toute petite enfance (0 – 3 ans) dans les espaces verts. 187859 ; 2019_06320.

Article 5 : La dépense totale correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

2019 DAC 701 Subventions (8.000 euros) à cinq associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Porte de la Chapelle et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à cinq associations présentant des projets au titre de l'année 2019 dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Porte de la Chapelle et Blémont (18e).

Les 5 associations concernées sont les suivantes :

L'association 4 A 4 DIX HUIT propose des ateliers culturels et sportifs pour les enfants scolarisés en maternelle après l'école mais également, pendant le temps scolaire, des ateliers de pratique musicale et culturelle.

En 2019, l'association 4 A 4 DIX HUIT poursuit son activité pour les élèves des écoles maternelles du quartier Amiraux-Simplon. Ce projet a pour objectif d'améliorer la réussite scolaire par la promotion de l'égalité d'accès à la culture. Les ateliers seront animés par des professionnels habitant le quartier autour de différentes pratiques : cirque, musique, danse et théâtre. Les actions ont lieux dans 4 écoles du quartier.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association 4 A 4 DIX HUIT une subvention de 1.000 euros.

L'association L'Etoile du Nord a pour but la création et la production de spectacles vivants,, ainsi que la diffusion de spectacles. Elle assure la direction du théâtre l'Etoile du Nord. L'association participe également au déploiement d'une action culturelle et artistique dans son environnement proche.

En 2019, L'Etoile du nord propose ainsi à trois associations du territoire (Adage, La scène des muses, Langues plurielles) d'être parrainées par un artiste de la saison, dans le cadre de leurs projets qui utilisent l'art comme outil de travail social.

Chacune de ces structures sera accompagnée dans son projet artistique afin d'enrichir les propositions déjà en place, d'accentuer le travail social, de valoriser les publics et la structure. Le théâtre L'Etoile du nord propose également d'accueillir les restitutions de fin de saison lors d'une semaine dédiée à ces projets, ainsi qu'un accompagnement technique, un parcours de spectateur et des rencontres.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association L'Etoile du Nord une subvention de 1.500 euros.

L'association L'Eclaboussée a pour objet la constitution d'un groupe de travail autour de la danse contemporaine dans une perspective de création, de diffusion, de sensibilisation et de formation autour de cette discipline artistique.

En 2019, L'Eclaboussée poursuit le projet « Personnes âgées et artistes chorégraphiques dans la ville ». Depuis cinq ans, l'association propose des ateliers hebdomadaires de danse contemporaine à une vingtaine de personnes âgées du Club Charles Lauth de la résidence Le canal des maraîchers. Le but est de

permettre aux participants de pratiquer régulièrement la danse, afin de tisser des liens entre eux et d'entretenir leur motricité par des exercices ludiques et participatifs. Ce projet est porté par des artistes professionnels et se déroule au centre social et culturel Rosa Parks.

Il se compose de différentes actions : pratique régulière de la danse (répétitions des fanfares chorégraphiques), représentations dans l'espace public parisien. L'action est centrée sur le quartier Charles Hermite mais elle vise à s'étendre également sur un territoire plus large via la diffusion du documentaire « Chaque instant » et la création d'impromptus dans l'espace public

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association L'Eclaboussée une subvention de 1.500 euros.

L'association Compagnie Manque pas d'airs accompagne artistiquement la transformation de l'espace Chapelle Charbon, ancienne friche ferroviaire, par un travail de mémoire et d'appropriation par la voix.

En 2019, la Compagnie Manque pas d'airs souhaite développer son action via la création artistique participative. Elle propose des ateliers de sensibilisation encadrés par des artistes professionnels (metteuse en scène, chanteurs lyriques, chorégraphes, performeurs, compositrice) et documentés par des sociologues. Les objectifs de ces ateliers sont la découverte et l'appropriation d'un lieu notamment par la maîtrise de sa propre voix et le travail de résonances dans l'espace.. Ainsi, la compagnie devrait présenter ce projet lors de la prochaine édition de Nuit Blanche en octobre 2019.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association Compagnie Manque pas d'airs une subvention de 2.000 euros.

L'association Ariana propose un projet autour de l'œuvre musicale et littéraire du compositeur Hector Berlioz pour 200 jeunes des quartiers populaires des portes du 18^{ème} arrondissement. L'action se déroulera hors du temps scolaire au Collège Berlioz, au Centre social Belliard et à l'Ecole Belliard.

Une équipe artistique pluridisciplinaire sera chargée d'accompagner les jeunes en s'appropriant l'œuvre de Berlioz. Plusieurs temps sont prévus : des ateliers MIX'ART, un parcours d'ouverture culturelle proposant des rencontres avec des artistes, des conférences sur le compositeur et des visites hors les murs. Un spectacle de restitution est prévu au collège pour le 150^{ème} anniversaire de la mort de Berlioz avec la mise en scène du bal des Capulet d'après le Roméo et Juliette de Berlioz.

Pour ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association Ariana une subvention de 2.000 euros.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces projets pour le public parisien, je vous propose d'attribuer à ces cinq associations cinq subventions distinctes d'un montant total de 8.000 euros pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Porte de la Chapelle et Blémont et de m'autoriser à signer un avenant à la convention avec l'Etoile du Nord.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DAC 701 Subventions (8.000 euros) à cinq associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations 4 A 4 DIX-HUIT, L'étoile du Nord, l'Eclaboussée, Compagnie Manque pas d'airs et Ariana pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Porte de la Chapelle et Blémont du 18e arrondissement ;

Vu la convention en date du 18 janvier 2019 avec l'association L'Etoile du Nord relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 2e commission et Mme Colombe Brossel au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association 4 A 4 DIX HUIT, 14, rue du Simplon, 75018 Paris pour ses activités dans les écoles maternelles du quartier Amiraux-Simplon. 11945 ; 2019_06401;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association L'Etoile du Nord, 16, rue Georgette Agutte, 75018 Paris, pour le projet Insertion, éducation et accompagnement par l'art et la culture. 16322 ; 2019_09317 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association L'Eclaboussée 15, Passage Ramey M.D.A. du 18ème Boîte n°68 75018 Paris pour le projet Artistes chorégraphiques et personnes âgées. 28321, 2019_ ; 06354

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Compagnie Manque pas d'Airs, 85 rue des martyrs 75018 Paris pour le projet Voi[e,x,s] Chapelle Charbon. 40762, 2019_06834 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Ariana, 15 rue Hélène 75017 Paris pour le projet d'opération d'insertion éducative, culturelle et sociale. 67173, 2019_06580

Article 6 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention à l'association Etoile du Nord dont le texte est joint au présent projet.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Aménagement

2019 DU 199 Opération de requalification de la rue Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e) – Subvention (146 260 euros) et convention avec l'association Comité Actions Logement pour sa relocalisation au 25 rue de la Charbonnière dans le cadre de l'opération d'aménagement.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis ci-après a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 146 260 € TTC à l'association Comité Actions Logement pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un local situé 25 rue de la Charbonnière dans le 18^{ème} arrondissement.

A l'heure actuelle, cette association bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire d'un local situé 6 rue de la Goutte d'Or au sein duquel elle exerce son activité.

Or, dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or, les locaux commerciaux et associatifs compris entre la placette Polonceau et la rue Boris Vian doivent être profondément remaniés afin de permettre le déplacement de l'entrée du parc de stationnement, la fermeture des arcades au droit des poteaux ainsi que le réaménagement intérieur de ces espaces.

La réalisation de ces travaux ne permet pas le maintien des activités présentes et tant pour les commerçants que pour les associations, il doit être mis fin à leurs autorisations d'occupation pour que les locaux soient libérés avant le début des travaux prévus en février 2020.

L'activité de l'association possède un intérêt public pour les habitants du 18^{ème} arrondissement et il importe que celle-ci trouve un nouveau local dans le quartier.

En effet, cette association proche de la fondation Abbé Pierre exerce, depuis juin 2004, ses missions auprès des habitants du 18^{ème} arrondissement confrontés à des problèmes de mal logement (sur-occupation, indécence, insalubrité), d'absence de logement (à la rue, hébergement chez des tiers ou à l'hôtel) ou encore d'expulsion.

Les actions de l'association concernent l'accès aux droits liés à l'habitat, la prévention des expulsions locatives, la mise en œuvre de la loi DALO, la lutte contre l'habitat indigne et les discriminations.

Par l'intermédiaire du GIE Paris Commerces, un local vacant a été identifié au 25 rue de la Charbonnière au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à Paris-Habitat. Ce local était auparavant occupé par un

restaurant et des travaux d'aménagement conséquents à la charge de l'association sont donc nécessaires pour y accueillir ses activités.

Compte tenu du fait que ce déménagement est indispensable pour la réalisation d'une opération d'aménagement portée par la Direction de l'Urbanisme, il est proposé que cette direction prenne intégralement en charge le coût de l'aménagement du nouveau local qui est estimé à 146 260 € TTC honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Aussi, je vous propose d'accorder à l'association Comité Actions Logement une subvention d'investissement d'un montant de 146 260 € TTC pour financer les travaux d'aménagement du local du 25 rue de la Charbonnière dans le 18^{ème} arrondissement et de m'autoriser à signer avec ladite association la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DU 199 Opération de requalification de la rue Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e) – Subvention (146 260 euros) et convention avec l'association Comité Actions Logement pour sa relocalisation au 25 rue de la Charbonnière dans le cadre de l'opération.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet en délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association « Comité Actions Logement » et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme ;

Vu le projet de convention de subvention d'équipement ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du _____ 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Comité Actions Logement, dont le siège est situé Maison des associations - Boîte n°29, 15 passage Ramey, 75018 Paris, une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 146 260 euros est attribuée à l'association Comité Actions Logement (SIMPA - dossier 2019_09641).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.